

RAPPEL DU CADRE

CADRE SPECIFIQUE AU SAGE CREUSE

CADRE REGLEMENTAIRE (articles L212-4 II et R212-30 du Code de l'Environnement)

Nombre maximum de membres de la CLE	Explications	Conséquence	Collège des Collectivités	Collège de l'Etat	Collège des usagers
70	Limite fixée par les services de l'Etat dans l'objectif de conserver une CLE opérationnelle.	Proposition d'un scénario à 64 membres et un à 69 membres	Au Moins 50% de la CLE	Au plus 25 % de la CLE	Au moins 25 % de la CLE
	Prise en compte des retours d'expérience des SAGE voisins de dimensions similaires		Dont au moins 50% des membres nommés par les associations des maires, au moins 1 siège par Région, 1 siège par Département, 1 siège par PNR et 1 siège pour l'EPTB	dont au moins un représentant du Préfet Coordonnateur de bassin, et un représentant de l'Agence de l'Eau	Dont au moins un représentant pour l'ensemble: - des chambres d'agriculture - des chambres de commerce et d'industrie - des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière/forestière - des fédérations de pêche - des associations de protection de l'environnement - des associations de consommateurs - des producteurs d'hydroélectricité
<p><b>Le respect de ce cadre implique que la marge de manoeuvre est faible pour constituer la CLE. Un enjeu important est d'assurer une diversité suffisante des représentations des structures du territoire. Une concertation entre structure sera souvent nécessaire afin de trouver un mode de représentation au sein de la CLE (Ex: une structure départementales ou régionale X représente les structures X des autres départements ou régions).</b></p>					

**SCENARIO 2 : Composition  
d'une CLE de 69 membres**

<b>DOCUMENT DE TRAVAIL - Comité de l'eau du bassin de la Creuse</b>		
Constitution CLE SAGE Creuse – SCENARIO 2		
		%
<b>TOTAL MEMBRES DE LA CLE</b>		<b>69</b>
<b>COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES ET LEURS GROUPEMENTS - 50 % minimum de la CLE</b>		<b>36</b> <b>52,17%</b>
NB R212-30 Nombre minimal fixé par le Code de l'Environnement	<b>MEMBRES COMMUNES ET GROUPEMENTS - 50% minimum du collège</b>	<b>22</b> <b>61,11%</b>
	Communes de :	
	ALLIER	0
	CHER	0
	CORREZE	0
	CREUSE	7
	INDRE	6
	INDRE ET LOIRE	2
	VIENNE	4
	HAUTE VIENNE	3
	<b>MEMBRES AUTRES</b>	<b>14</b> <b>38,89%</b>
	<b>REGIONS</b>	
1	CENTRE VAL DE LOIRE	1
1	NOUVELLE AQUITAINE	1
1	RHONE-ALPES AUVERGNE	1
	<b>DEPARTEMENTS</b>	
1	ALLIER	1
1	CHER	1
1	CORREZE	1
1	CREUSE	1
1	INDRE	1
1	INDRE ET LOIRE	1
1	VIENNE	1
1	HAUTE VIENNE	1
1	PNR MILLEVACHES	1
1	PNR BRENNE	1
1	EPTB VIENNE	1
<b>COLLEGE DES USAGERS - 25 % minimum de la CLE</b>		<b>19</b> <b>27,54%</b>
1	<b>Représentants des activités industrielles et commerciales :</b>	
	CCI Centre	1
	CCI NA	1
1	<b>Représentants des chambres d'agriculture et des activités agricoles ou aquacoles :</b>	
	Chambre d'agriculture 23 (ou Chambre régionale d'agriculture NA)	1
	Chambre d'Agriculture 36 (ou Chambre régionale d'agriculture CVL)	1
	Association des irrigants de l'Indre-et-Loire (ou Vienne)	1
	Représentant des exploitants piscicole de la Brenne	1
	FRCIVAM Nouvelle Aquitaine (ou Centre)	1
1	<b>Représentants des propriétaires fonciers :</b>	
	Syndicat de la Propriété Privée rurale de l'Indre	1
	Syndicat des propriétaires d'étangs du Limousin	1
	Syndicat des forestiers privés du Limousin	1
1	<b>Représentants des producteurs d'hydroélectricité :</b>	
	Représentant de la petite hydroélectricité et des moulins	1
	Unité de production centre d'électricité de France	1
1	<b>Représentant des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique :</b>	
	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Creuse	1
	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre	1
1	<b>Représentants des associations de protection de la nature :</b>	
	Association Indre Nature ou FNE Centre	1
	Sources et Rivières du Limousin ou Limousin nature environnement	1
	<b>Représentant des intérêts du tourisme :</b>	
	Comité régional du tourisme Nouvelle Aquitaine	1
	<b>Représentant des pratiquants d'eau vive :</b>	
	Comité régional de canoë kayak du Centre Val-de-Loire	1
1	<b>Représentant des consommateurs d'eau :</b>	
	UFC Que Choisir Creuse	1
<b>COLLEGE DE L'ETAT</b>		<b>14</b> <b>20,29%</b>
1	M. le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,	1
	coordonnateur du bassin Loire-Bretagne,	
	M. le préfet de la région Nouvelle Aquitaine	1
	M. le préfet de la Haute-Vienne	1
	M. le préfet de la Vienne	1
	M. le préfet de la Creuse	1
	M. le préfet de l'Indre	1
	M. le préfet de l'Indre-et-Loire	1
	DDT Indre	1
	DDT Creuse	1
1	Agence de l'eau Loire-Bretagne	1
	AFB – Direction régionale Centre Val de Loire	1
	ARS Nouvelle Aquitaine – ETS de Limoges	1
	DREAL de région Centre Val de Loire	1
	DRAAF de région Nouvelle Aquitaine	1

Détails Communes  
et groupements

		Structures ciblées	Commentaire général	Commentaires
CHER	0		<p>Il est proposé d'attribuer des sièges prioritairement aux élus des EPCI (en tant que représentants des EPCI à FP et/ou Syndicats). Les Associations des Maires pourraient être sensibilisés dans ce sens lors de leur sollicitation pour la désignation de représentants. Afin d'être en adéquation avec la gestion de l'eau existante (compétence aux EPCI et Syndicats), il paraît indispensable que les membres soient représentatifs des structures citées (présidents ou Vice-Présidents des structures). La priorité est donnée aux structures GeMAPI (toutes celles qui portent des contrats territoriaux sont représentées. Le SIAEP Rozeille, la CU Limoges, le Syndicat COUL GART EAU, la CC Argenton-Eguzon sont des usagers majeurs pour l'AEP.</p> <p>Il est proposé d'attribuer 2 sièges à des communes (à répartir en fonction des départements où la représentation des EPCI est suffisante) --&gt; Descartes et Le Blanc</p>	Très peu concernés - Moins de 1% des communes et de la surface du SAGE -> représentées par les Départements
ALLIER	0			
CORREZE	0			
CREUSE	7	Structures ciblées : CC Creuse Grand Sud CA Grand Guéret SM Petite Creuse SIASEBRE SMABCA SMCRG SIAEP de la Rozeille		- donner une place au SIAEP de la Rozeille permettrait de faire le lien avec la thématique transfert de l'eau vers le Cher
INDRE	6	SMABCAC (2 sièges), SM Bouzanne, CC Argenton-Eguzon, SM gestion assainissement autonome de l'Indre, commune du Blanc		Le SMABCAC étant très étendu, 2 sièges pourraient être justifiés pour ce syndicat --> éviter cependant une sur représentation si l' élu de la CC Argenton-Eguzon ou du Blanc est aussi élu au SMABCAC.
INDRE ET LOIRE	2	CC Loches Sud Touraine + commune de Descartes		
VIENNE	4	- CCVG (1siège) + SYAGC(1siège) + CA Grand Châtelleraut (1siège)+ Eau de Vienne (1siège)		Toutes les structures exerçant GeMA + PI et Eau de Vienne --> adaptation à la structuration locale.
HAUTE VIENNE	3	SMABGA et Communauté Urbaine de Limoges + syndicat eau potable coulgarteau		CU Limoges pour son usage AEP majeur du BV - transfert eau vers Limoges

	nb communes	%	Superficie (k)	%	Population	%	% MOYEN (commune,surface,population)	Nombre de Sièges
CHER	1	0,22%	0,03	0,00%	1	0,00%	0,08%	0,0
ALLIER	3	0,67%	21,7	0,23%	543	0,23%	0,38%	0,1
CORREZE	3	0,67%	1,2	0,01%	30	0,01%	0,23%	0,1
CREUSE	170	38,20%	3006,4	31,42%	89000	36,99%	35,54%	7,8
INDRE	116	26,07%	3029,9	31,66%	65000	27,02%	28,25%	6,2
INDRE ET LOIRE	43	9,66%	840,3	8,78%	21000	8,73%	9,06%	2,0
VIENNE	46	10,34%	1081,5	11,30%	25000	10,39%	10,68%	2,3
HAUTE VIENNE	63	14,16%	1588,6	16,60%	40000	16,63%	15,79%	3,5
	445	100,00%	9569,6	100,00%	240573	100,00%	100,00%	22

Détails Régions-Départements

		Commentaires	Commentaire général
CENTRE VAL DE LOIRE	1	Il est proposé d'accorder le même poids aux 3 Régions et aux 8 Départements.	Le R212-30 CE impose 1 siège par région, par département, par PNR, par EPTB.
NOUVELLE AQUITAINE	1		
RHONE-ALPES AUVERGNE	1		
ALLIER	1		
CHER	1		
CORREZE	1		
CREUSE	1		
INDRE	1		
INDRE ET LOIRE	1		
VIENNE	1		
HAUTE VIENNE	1		

**Détails Usagers**

Nombre MINIMAL prévu au R212-30			COMMENTAIRES	Compléments
1	<b>Représentants des activités industrielles et commerciales :</b>			
	CCI Centre	1		
	CCI NA	1		
	<b>Représentants des chambres d'agriculture et des activités agricoles ou aquacoles :</b>			
1	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine ou CA23	1	Deux sièges pour les CA --> soit les 2 principales CA départementales : nécessité de concertation avec les autres CA départementales Soit les 2 CA Régionales (qui devront être représentatives des principales CA Départementales)	
	Chambre régionale d'agriculture Centre - Val-de-Loire ou CA36	1		
	Association des irrigants de l'Indre-et-Loire	1	Choisir une des 2 associations des secteurs où l'irrigation est la plus pratiquée (variante : Irrigants de la Vienne)	Volume prélevé pour irrigation par département en 2016 et pour mémoire Surface départementale concernée par SAGE Creuse / ratio m3/km²: 37: 4,4 Millions m3 pour 840 km² / <b>5200 m3/km²</b> 86: 5,2 Millions m3 pour 1100 km² / 4700 m3/km² 36: 3,1 Millions m3 pour 3000 km² / 1000 m3/km² 87: 0,6 Millions m3 pour 1600 km² / 375 m3/km² 23: 0,02 Millions m3 pour 3000 km² / 7 m3/km²
	Représentant des exploitants piscicoles de Brenne	1	FAREC (fédération regroupant exploitants, transformateurs, écloseseries, SEPB...) ou Syndicat des Exploitants Piscicole (SEPB) --> Concertation entre structures nécessaire	Le choix de la FAREC permettrait une représentation complète des activités liées à la pisciculture en Brenne Le choix du Syndicat des Exploitants Piscicole de la Brenne constituerait une représentation de propriétaires d'étangs de l'aval du bassin.
	FRCVAM Nouvelle Aquitaine (ou Centre)	1	Variante : FRCVAM Centre --> ces structures devront se concerter	Diversité du type de représentation du monde agricole
1	<b>Représentants des propriétaires fonciers :</b>			
	Syndicat de la Propriété Privée rurale de l'Indre	1		
	Syndicat des propriétaires d'étangs du Limousin	1	Les propriétaires d'étangs Centre sont représentés par l'intermédiaire du SEPB ou de la FAREC	Représentation des propriétaires d'étangs sur sources ou en barrage de cours d'eau typiques du bassin de la Creuse (hors Brenne)
	Syndicat des forestiers privés du Limousin	1	Thématique forestière majeure sur le PNR Millevaches/ Monts de Guéret/Monts d'Ambazac	
1	<b>Représentants des producteurs d'hydroélectricité :</b>			
	Représentant de la petite hydroélectricité et des moulins	1	HydroBV Vienne-Gartempe-Creuse et les associations départementales des moulins devront se concerter pour désigner un représentant unique	
	Unité de production centre d'électricité de France	1	Nécessaire au regard de la présence des grands barrages	
1	<b>Représentant des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique :</b>			
	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Creuse	1		
	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre	1		
1	<b>Représentants des associations de protection de la nature :</b>			
	Association Indre Nature/FNE Centre	1	Besoin de concertation entre associations	
	Sources et Rivières du Limousin OU Limousin nature environnement	1		
	<b>Représentant des intérêts du tourisme :</b>			
	Comité régional du tourisme Nouvelle Aquitaine	1	Besoin de concertation avec CRT Centre	
	<b>Représentant des pratiquants d'eau vive :</b>			
	Comité régional de canoë kayak du Centre Val-de-Loire	1	Thématique particulièrement présente sur la Creuse Aval (Tournon Saint Martin) et présente sur Gartempe Aval (Lathus)--> concertation entre les 2 CRCK : variante CRCK Nouvelle Aquitaine	
1	<b>Représentant des consommateurs d'eau :</b>			
	UFC Que Choisir Creuse	1		